

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	18

Objet de la délibération
Avenant 2 – Lot 3
Démolition, Gros
œuvre, rénovation et
façades – Marché de
travaux pour la
rénovation et
l'extension du site
« Saint Christophe ».

N°70/2025



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du LUNDI 26 MAI 2025

Le vingt six mai deux mille vingt-cinq à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en mairie, sous la présidence de Monsieur Jérémie BECCIU, Maire.

Présents :

BECCIU Jérémie, Maire.
FROISSART Jany, DURBESSON Audrey, BURAVAND Jean-Paul, BURAVAND Valérie, Adjointes au Maire.
AUFRERE Jacques, BENEDETTI Gilbert, ROCHE Jean-Louis, POUSSIN Patrick, CATILLON Vincent, PAONE Nathalie, SOLINAS Alexandra, BURAVAND Julien, TEISSEDRE Christine, Conseillers Municipaux.

Absents excusés : AMY Renée (pouvoir donné à DURBESSON Audrey), BRISENO Laetitia (Pouvoir donné à Alexandra SOLINAS), DEFIANAS Anne-Laure (Pouvoir donné à BURAVAND Jean-Paul), MAFFEI Pascal (Pouvoir donné à BENEDETTI Gilbert).

Absents : FABRE Patrice.

Mme Valérie BURAVAND a été nommée secrétaire de séance.

Rapporteur : Monsieur Jany FROISSART

M. FROISSART rappelle que par délibération n° 108/2024 du 19 septembre 2024, le Conseil municipal a décidé d'attribuer le lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA pour un montant de travaux de 385 438,75 € HT, 462 526,50 € TTC.

Un avenant a été pris par délibération n°232025 du 03 mars 2025 pour un montant de -723,00 € HT portant le montant du marché à 384 715.75 € HT.

M. FROISSART expose qu'il convient de prendre un 2° avenant suite aux préconisations du maître d'œuvre pour la dépose des deux noues existantes en mauvais état et réalisation à neuf en zinc. Le détail des modifications est annexé à la présente.

Le montant de l'avenant n°2 s'élève à 2 500 € HT,

Le nouveau montant du marché global s'élèvera à 387 215.75 € HT soit 464 658.90 € TTC.

LE CONSEIL MUNICIPAL :

A L'UNANIMITÉ,

Après avoir pris connaissance des pièces du marché,
Après en avoir délibéré,

APPROUVE la signature de l'avenant 2 – lot 3 DEMOLITIONS – GROS ŒUVRE – RENOVATION & FACADES à l'entreprise ROURA, pour un montant de 2 500 € HT, soit 3 000 € TTC correspondant aux travaux décrits ci-dessus.

FIXE le nouveau montant global du marché à 387 215.75 € HT, soit 464 658.90 € TTC.

AUTORISE le Maire à signer cet avenant et tout document s'y rapportant.

Et ont signé tous les membres présents
Pour extrait certifié conforme

Le Secrétaire de séance :

